



maintien du salaire Syntec pour arrêt > 6 mois

Par **aurelia25101**, le **02/09/2011** à **15:51**

bonjour,
en arrêt depuis plusieurs mois, mon salaire a été jusque là versé à 100%.
mais le mois dernier, je n'ai reçu qu'une partie.
dans la convention collective Syntec, il n'est pas indiqué clairement combien de temps la
Prévoyance prenait le relais pour compléter le maintien du salaire.

Par **P.M.**, le **02/09/2011** à **18:18**

Bonjour,
Je pense que c'est cela que vous recherchez et le délai de carence au-delà duquel la
prévoyance intervient figure à l'[Article 6 de l'Accord Prévoyance à la Convention collective
nationale applicable au personnel des bureaux d'études techniques, des cabinets
d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils](#)